

que le gouvernement prendra systématiquement des mesures en vue d'appuyer l'économie. L'opinion publique ne s'entend pas, toutefois, sur l'ampleur de ces mesures gouvernementales. Le moins qu'on exige c'est qu'il prenne à temps des mesures afin d'appuyer efficacement les tendances naturelles de croissance et d'enrayer les récessions. En Europe, l'opinion publique exige une véritable politique d'envergure à l'égard de l'expansion économique et sociale.

Je me reporte également à un autre paragraphe du rapport, à la page 3, où il est question des six pays que la mission a visités.

Néanmoins, chacun des six pays visités ont eu recours à la planification, en bonne et due forme ou autrement, comme il est dit plus haut. Dans tous les cas, le succès dépend dans une large mesure de l'appui volontaire des ouvriers et des patrons et de leur participation enthousiaste à la planification.

J'aimerais citer un autre passage qui est très important, à mon avis, et qui se trouve à la page 4 sous l'en-tête «Objectifs de la mission». Il a trait aux dispositions de la loi sur le Conseil national de la productivité. Voici ce qu'on y dit:

Le Conseil a un rôle important à jouer dans l'élaboration des mesures qui contribueront d'une façon pratique «... à augmenter l'emploi et le commerce et à élever le niveau de vie...».

À la page 7 du rapport, il est question de la nécessité de la planification. Voici l'alinéa 23:

La mesure dans laquelle le développement économique des pays visités fait l'objet d'une planification varie beaucoup. On passe du programme français de planification, comparativement très détaillé, et s'étendant sur de nombreuses années, au système allemand qui laisse les tendances de la conjoncture diriger le développement économique.

Tous les pays visités admettent qu'une certaine forme de planification est nécessaire.

Et maintenant, je ne passerai pas en revue chacun des alinéas du rapport de la mission, mais ferai simplement remarquer que le rapport du conseil montre au gouvernement qu'il est nécessaire d'établir une planification. Il a également conseillé et recommandé au gouvernement de prendre des dispositions pour combler le large fossé qui existe entre le patronat, le salariat et l'État; ces trois éléments doivent, en se consultant et en collaborant, mettre au point le plan national nécessaire pour sortir l'économie du marasme. Le gouvernement n'a pas fait savoir s'il se proposait d'agir, en fonction de ces recommandations, soit par le truchement du Conseil national de la productivité, soit par celui de l'Office national de développement économique.

J'aimerais soulever certaines autres questions importantes qu'il y a lieu d'examiner, d'après moi, et la première est celle du double emploi. C'est là un problème qui s'aggrave sans cesse, mais je ne sache pas qu'aucun porte-parole du gouvernement ait formulé

quelque proposition utile en vue de délimiter clairement les attributions de tous ces offices. D'après le mandat de l'Office national de développement économique tel que l'a exposé le ministre des Finances, cet Office projette de formuler des propositions intéressant l'ensemble des politiques financière et monétaire et de faire au gouvernement des recommandations utiles à longue portée. Les attributions du Conseil national de la productivité sont presque identiques, du moins de la façon dont le Conseil lui-même interprète son mandat. Ce Conseil national de la productivité a informé le gouvernement qu'il se propose de se lancer dans ce domaine-là au cours de l'année qui vient. Cet après-midi, nous avons entendu parler de l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui va sans doute entreprendre des études semblables à celles des deux autres Offices, sauf que ses travaux porteront sur une région déterminée. Nous avons le Conseil national de recherches dont les attributions se rapprochent beaucoup du mandat des trois Offices. Deux programmes ont été institués dans le cadre du Conseil de recherches pour la défense. Nous avons la loi sur la coordination de la formation professionnelle, qui relève du ministre du Travail et dont les attributions cadrent bien avec celles du Conseil national de la productivité et de ces Offices.

Vraisemblablement, si l'on s'en tient aux explications fournies par les porte-parole du gouvernement, tous ces organismes vont fonctionner indépendamment les uns des autres. Les honorables députés ont fait des déclarations générales, disant qu'ils espèrent que ces organismes se compléteront. Cependant, ils n'indiquent ni à la population du Canada ni aux membres de la Chambre, dans le détail, comment ces programmes et ces organismes se proposent de coordonner leur action. Il existe maintenant un si grand nombre d'offices que j'en ai oublié un. En voyant le ministre du Travail, je me rappelle qu'il recommande l'institution d'un Office du rajustement de la main-d'œuvre, aux termes de la nouvelle loi qu'il se dispose à présenter. Je crois que les attributions de cet office concorderaient avec celles non seulement de l'Office national de développement économique, mais aussi du Conseil national de la productivité.

À mon sens, il incombe au gouvernement d'expliquer comment il entend éviter que tout le programme de ces offices ne résulte en un gâchis confus et désespéré qui jettera encore plus de discrédit sur notre pays et ferait de nouveau de notre programme législatif la risée du monde, comme la chose s'est produite à l'égard de tant de propositions du gouvernement actuel. Le moment venu de discuter ces diverses mesures en comité, le gouvernement